CICR

Des dizaines de milliers de personnes ont besoin d'une assistance d'urgence dans une zone frontalière entre la Syrie et la Jordanie. Elles vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans une zone désertique appelée « le berme » . Ce sont principalement des femmes et des enfants, qui cherchent à fuir la violence qui sévit actuellement en Syrie. La réticence de nombreux gouvernements à accueillir plus de réfugiés syriens signifie que le sort de ces demandeurs d'asile est menacé.

« Les personnes qui fuient le conflit ont le droit de demander asile, et la communauté internationale doit trouver d'urgence une solution pour assurer leur protection », déclare Robert Mardini, chef des opérations du CICR pour le Proche et Moyen-Orient. « Cela ne vaut pas seulement pour

la Jordanie. La crise dans
le
berme reflète l’incapacité internationale à
protéger et
à
secourir
les perso
nnes
qui sont
touchées par le conflit
et
ont désespé
rément besoin
d’aide
. C
es personnes
vivent aujourd’hui dans des conditions
inacceptables. Seule une
action internationale
immédiate
et concertée
pourra
soulager
leur détresse.
»

Suite à l’attaque à la voiture piégée perpétrée contre un poste militaire près du point de passage de Ruk
ban
le 21 juin, la zone
du
berme a été déclarée zone militaire fermée et le CICR
ne pe
ut plus se rendre
aux centres
de
Rukban
et
Hadalat
pour y

apporter
un soutien médical.
Faute de sécurité,
des organ
isations comme le CICR
ont beaucoup de mal à
accéder
aux populations
,
à
évaluer le
ur
s
besoins
et y répondre,
aussi le CICR réduit
-il
ses opérations.

« Tant qu'une solution réelle et durable n'aura pas été trouvée pour les milliers de familles bloquées dans le
berme, des mesures
doivent être
prises
immédiatement
afin
que ces personnes
puissent bénéficier d'une protection et d'
une
assistance dans un
environnement sûr
», poursuit
M.
Mardini
. «
L'
attention
doit porter
en priorité
sur les

personnes le
s plus vulnérables
, notamment
les
cas d'urgence médicale, les femmes
enceintes et les nourrissons, ainsi que
les mineurs non accompagnés
. Les
o
rganisations humanitaires indépendantes
doivent être en mesure
d’atteindre toutes les personnes
qui ont besoin de
sécurité, et de leur apporter une assistance
conformément aux
normes humanitaires
reconnues sur le plan international
.